

## Conseil de la Coopération Culturelle

"Apprendre et enseigner l'histoire  
de l'Europe du 20e siècle"

Séminaire de suivi

"La formation initiale des enseignants d'histoire dans treize  
Etats membres du Conseil de l'Europe"

Prague, République tchèque  
6-9 juin 1999

### Rapport final

par Maria Luisa de BIVAR BLACK

Le Conseil de l'Europe, fondé en 1949 dans le but de réaliser une union plus étroite entre les démocraties parlementaires européennes, est la plus ancienne des institutions politiques européennes. Avec 41 Etats membres<sup>1</sup>, parmi lesquels les quinze pays de l'Union européenne, c'est la plus grande organisation intergouvernementale et interparlementaire d'Europe. Elle a son siège en France, à Strasbourg.

Seules les questions de défense nationale étant exclues de ses compétences, le Conseil de l'Europe déploie ses activités dans des domaines très divers: démocratie, droits de l'homme et libertés fondamentales; médias et communication; questions économiques et sociales; éducation, culture, patrimoine et sport; jeunesse; santé; environnement et aménagement du territoire; démocratie locale et coopération juridique.

**La Convention culturelle européenne** a été ouverte à la signature des Etats en 1954: des Etats membres du Conseil de l'Europe, ainsi que des Etats européens non membres, ce qui permet à ces derniers de prendre part aux activités de l'Organisation dans les domaines de l'éducation, de la culture, du patrimoine et du sport. A ce jour, quarante-sept Etats ont adhéré à la Convention culturelle européenne: les pays du Conseil de l'Europe, plus le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, le Saint-Siège, Monaco, l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

**Le Conseil de la coopération culturelle** (CDCC) est l'organe de gestion et d'impulsion des travaux du Conseil de l'Europe en matière d'éducation et de culture. Quatre comités spécialisés – le Comité de l'éducation, le Comité de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Comité de la culture et le Comité du patrimoine culturel – l'assistent dans ses tâches, qui sont définies par la Convention culturelle européenne. Le CDCC entretient des liens de travail étroits avec les conférences des ministres européens spécialisés dans les questions d'éducation, de culture et de patrimoine culturel.

Les programmes du CDCC font partie intégrante des travaux du Conseil de l'Europe et ils contribuent, comme les programmes des autres secteurs, aux trois objectifs majeurs de l'Organisation pour les années 90, à savoir:

- protéger, renforcer et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales, ainsi que la démocratie pluraliste;
- promouvoir la conscience de l'identité européenne;
- rechercher des solutions communes aux grands problèmes et enjeux de la société européenne.

Le programme du CDCC en matière d'éducation couvre l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur et l'éducation des adultes, ainsi que la recherche en éducation. Actuellement, ses grands projets portent sur: l'éducation aux valeurs démocratiques, l'histoire, les langues vivantes, les liens et échanges scolaires, la réforme de l'enseignement secondaire, la réforme de la législation sur l'enseignement supérieur en Europe centrale et orientale, la mobilité universitaire, la documentation pédagogique et la recherche.

---

<sup>1</sup> Albanie, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Turquie, Ukraine, Royaume-Uni.



Les vues exprimées dans la présente publication sont celles de l'auteur; elles ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe, ni du Secrétariat.

Toute correspondance relative à cette publication ainsi que toute demande de reproduction ou de traduction totale ou partielle doivent être adressées au Directeur de l'Enseignement, de la Culture et du Sport du Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg-Cedex.

En raison du caractère très vaste du thème (et des sous-thèmes) du séminaire, le présent rapport ne reprendra que les idées principales qui ont été débattues en les rapportant aux buts poursuivis par le séminaire et aux problèmes posés par la formation initiale.

Les buts principaux du séminaire étaient:

- (1) de reconnaître et d'évaluer les résultats de l'étude comparative sur la formation initiale des professeurs d'histoire menée dans les 13 pays participants,
- (2) d'identifier, parmi les systèmes de formation initiale étudiés, ceux qui semblent les plus performants et les plus aboutis pour en faire des modèles à l'intention des pays qui cherchent à améliorer leur système de formation initiale,
- (3) d'élaborer des démarches et des concepts nouveaux pour la formation initiale des futurs professeurs d'histoire en Europe et
- (4) de mettre en forme des idées et des concepts nouveaux ainsi que des outils de travail de base en vue de leur diffusion dans une publication consacrée à la formation initiale des professeurs d'histoire.

Enfin, de manière très générale, nous souhaitons également montrer que le domaine spécifique de la formation initiale est lié à l'un des buts fondamentaux du Conseil de l'Europe, à savoir favoriser la tolérance, la compréhension mutuelle et la démocratie.

S'agissant du premier objectif, la reconnaissance et l'évaluation des résultats de l'étude comparative sur la formation initiale,

- Alois Ecker, Christa Donnermair et Heinz Strotzka ont présenté les conclusions d'une étude comparative de grande envergure, réalisée à partir d'un long questionnaire que tous les membres n'avaient pas complété ;
- cinq présentations ont été consacrées aux rapports établis par les groupes de travail du séminaire de Vienne, à la suite d'une analyse comparative précise et ciblée ;
- l'étude comparative déjà mentionnée constitue, en l'état actuel, une analyse pilote qu'il s'agit maintenant d'approfondir ;
- il a été convenu que cette étude pourrait devenir un bon outil pour tous les pays qui envisagent actuellement, ou dans un proche avenir, une réforme de leur système de formation ;
- les groupes de travail ont été invités à débattre du questionnaire et à en extraire les questions les plus pertinentes pour la formation initiale ainsi que les points sur lesquels d'autres comparaisons à l'échelle européenne seraient utiles ;
- au cours du débat qui a suivi la présentation de l'étude comparative, on a souligné l'intérêt qu'elle pouvait présenter et proposé que certaines de ses conclusions soient comparées aux résultats du projet « Les jeunes et l'Europe »<sup>1</sup> ;

---

<sup>1</sup> Les jeunes et l'Europe- une étude comparative à l'échelle européenne sur la conscience historique et les attitudes politiques chez les adolescents, eds. Angvik et Bodo von Borries, Volume A : Description ; Volume B : Documents (Editions Korber Stiftung, 1997).

- les auteurs de l'étude étaient conscients des problèmes méthodologiques et des difficultés que présentait l'analyse qu'ils allaient entreprendre.

En ce qui concerne le **second but**, à savoir identifier les systèmes de formation initiale les plus performants et les plus aboutis pour en faire des modèles à suivre,

- les cinq présentations consacrées aux rapports des groupes de travail du séminaire de Vienne, qui s'appuyaient sur une analyse comparative plus ciblée et de portée plus limitée, n'ont pas permis de dégager un exemple de système pouvant être considéré comme le plus performant et le plus abouti ;
- les présentations ont en revanche fait apparaître à la fois la diversité et les ressemblances qui caractérisent les pays concernés grâce à des études de cas succinctes illustrant des situations à la fois uniques et communément répandues. Toutes ces présentations comportaient un certain nombre de conclusions et formulaient des recommandations ou des questions à approfondir au sein des groupes de travail.

### **Groupe I – Modèles de formation initiale/conditions d'admission**

Présentation par la coordinatrice : Julieta Savova

Partout en Europe, la formation initiale est institutionnalisée mais son mode d'organisation diffère selon les pays. La plupart des modèles sont soit consécutifs, soit simultanés et la durée de la formation initiale dépend du modèle adopté. Les principales organisations concernées par la formation initiale sont les universités et les établissements d'enseignement technique supérieurs mais également toute une variété d'instituts de formation.

D'accord sur le principe de la sélection, le groupe a néanmoins insisté sur la nécessité d'en définir les modalités en tenant compte des contenus de la formation initiale et de la profession. Il existe une politique générale d'admission qui détermine les procédures de sélection à l'entrée de l'université et, parfois également au début ou à la fin de la formation professionnelle. La sélection se fait au moyen d'un examen écrit ou oral, les épreuves écrites étant la forme la plus courante.

La dimension multiculturelle de la société actuelle et le phénomène de globalisation ont des répercussions positives sur les systèmes éducatifs et encouragent les réformes. Il convient cependant, dans le cadre de la formation initiale, de porter un intérêt accru aux technologies de l'information et de la communication afin que les professeurs d'histoire puissent se familiariser avec ces nouveaux outils et sachent utiliser une grande variété de ressources.

Le rôle principal des professeurs d'histoire (c'est ainsi que l'on définit leur métier) – leur autonomie et leur profil - doit être très clairement défini et alors seulement les conditions d'admission devraient être déterminées.

La politique en matière d'admissions dépend du degré de centralisation du système éducatif et de l'autonomie accordée au professeur.

Les formations initiale et en cours d'emploi devraient pouvoir se combiner et les enseignants être sensibilisés à l'importance de l'éducation tout au long de la vie.

Ces questions ont fait l'objet de débats plus approfondis lors des séances en groupes de travail.

La **conclusion principale** était que les pays d'Europe de l'Est semblaient privilégier le modèle simultané alors que les pays d'Europe occidentale adoptaient plutôt le modèle consécutif, à quelques variantes près. Dans certains pays d'Europe occidentale, on croyait déceler une tendance à aller du modèle consécutif vers le modèle simultané. Le choix de l'un ou de l'autre modèle reflète souvent les traditions historiques des systèmes éducatifs et des établissements d'enseignement d'un pays.

Les **recommandations principales** étaient les suivantes :

- quel que soit le modèle choisi, il doit viser à intégrer l'ensemble des compétences, théoriques, pédagogiques et pratiques et offrir aux étudiants une formation cohérente ;
- les activités futures du Conseil de l'Europe pourraient fournir l'occasion de mener, sur une base coopérative, des recherches et des analyses comparatives sur l'efficacité respective des modèles consécutifs et simultanés de formation initiale. Les résultats de ces travaux permettraient aux responsables de la formation initiale de tirer le meilleur parti du modèle choisi ou hérité ;
- il conviendrait de créer un réseau européen de formateurs de professeurs d'histoire pour organiser des séminaires et des ateliers sur des questions clés, permettre la mise en commun et l'échange d'idées et favoriser une coopération constante dans tous les domaines pratiques au niveau international.

## **Groupe II – Liens entre établissements - modèles de partenariat**

Présentation par la coordinatrice: Christa Donnermair

Dans tous les pays, il existe des liens de coopération entre établissements. La qualité de cette coopération dépend du type d'établissement, puisque la diversité est l'une de leurs caractéristiques communes. On s'accorde partout sur l'importance de la formation dispensée dans les établissements scolaires et ce postulat constitue la base de tous les liens existants.

L'exemple du Royaume-Uni a été mentionné en raison de son caractère unique. Le contrat passé entre l'établissement d'enseignement supérieur et l'école est souple, ses termes sont définis au niveau local et il contient des dispositions spécifiques. Le Bureau des normes éducatives (*Office for Standards in Education*) et l'Agence de formation des enseignants (*Teacher Training Agency*) notent et classent les établissements d'enseignement supérieur.

Dans un souci d'efficacité, il a été conseillé aux instituts de formation de définir clairement leurs buts et leurs objectifs, en tenant compte de la motivation des enseignants et des attentes des parents, et de préciser les modalités et les caractéristiques de la coopération avec les établissements. Le débat sur ces questions s'est poursuivi au cours des séances en groupes de travail.

La **conclusion principale** était que si on voulait une formation des enseignants efficace, il importait d'établir des liens solides entre les divers partenaires.

Les **recommandations principales** étaient les suivantes:

- les établissements d'enseignement de l'histoire devraient conclure des accords de partenariat avec plusieurs établissements scolaires pour faire bénéficier les étudiants d'une formation diversifiée ;

- il serait souhaitable d'élargir la notion de liens et de partenariats et d'inclure ceux déjà mis en place dans le cadre de la formation continue, qui seraient utiles en formation initiale puisqu'ils représentent un état des connaissances et de l'évolution pédagogique des professeurs ;
- le rôle clé des enseignants dans la formation initiale doit être pleinement reconnu par les instances éducatives et les professeurs devraient bénéficier, dans les écoles, des conditions et du soutien nécessaires à l'exercice efficace de leurs fonctions ;
- les instituts de formation devraient utiliser pleinement les nouvelles technologies de l'information pour renforcer leurs liens avec les établissements scolaires ; il convient de leur apporter le soutien et les moyens nécessaires à cette fin ;
- le Conseil de l'Europe devrait encourager, dans le cadre de ses activités futures, une collaboration active, au niveau international, entre les historiens universitaires (y compris ceux qui ne sont pas concernés par la formation des enseignants), les didacticiens de l'histoire exerçant à l'université et les professeurs d'histoire des écoles, et cela dans l'intérêt de toutes les parties concernées, en vue de former des professeurs d'histoire efficaces et de stimuler, chez les jeunes, l'intérêt pour l'apprentissage de l'histoire.

### **Groupe III – Enseigner l'histoire dans un environnement multiculturel**

Présentation par le coordinateur: Joke van der Leew-Roord

Le rapport de ce groupe a permis de diffuser les résultats d'une étude récente portant sur divers aspects de l'enseignement de l'histoire et basée sur un questionnaire élaboré au niveau européen, qui intégrait également de nombreux éléments de la réalité multiculturelle des pays participant aux travaux de ce groupe.

Le groupe s'est intéressé en particulier à la manière dont certaines questions se rapportant au multiculturalisme étaient traitées dans les programmes scolaires des établissements secondaires de divers pays. Ces questions étaient : la constitution de l'identité nationale ; le patrimoine en tant que concept clé ; la place occupée par l'enseignement de l'histoire nationale ; l'histoire des migrants et des groupes minoritaires et la présentation des héros nationaux.

La conclusion générale était que l'enseignement multiculturel ne suscitait guère l'attention et n'occupait que peu de place. En fait, cet enseignement dépend en grande partie de l'intérêt que lui portent les enseignants et de l'économie des communautés locales.

S'agissant de la formation initiale, il a été souligné dans le rapport qu'il restait bien des efforts à faire pour sensibiliser les professeurs d'histoire à la dimension multiculturelle et les faire travailler dans un tel environnement. Il apparaît souhaitable d'encourager les activités axées sur l'apprentissage multiculturel dans les programmes scolaires et d'y intéresser, chaque fois que possible, des enseignants issus de groupes minoritaires ou immigrés.

Il est intéressant de noter que certaines des questions importantes mentionnées dans ce rapport concernent directement le projet « Apprendre et enseigner l'histoire de l'Europe au XXe siècle », à savoir les mouvements de population et le nationalisme.

Au cours du débat qui a suivi, les participants ont reconnu qu'il convenait de poursuivre la réflexion sur le thème de l'éducation multiculturelle mais ont également jugé nécessaire d'intégrer cette dimension dès la formation initiale, lors de la définition des critères de sélection à propos desquels on avait souligné qu'ils devaient se rapporter au contenu de la



formation. Ces questions ont été approfondies lors des débats en groupes de travail. **La conclusion principale** était la prise de conscience générale de la nécessité de développer l'enseignement multiculturel, à la fois au moment de la formation initiale et dans les écoles.

**Les recommandations principales** étaient les suivantes :

- tous les programmes de formation des enseignants devraient au moins proposer des cours de sensibilisation à la dimension multiculturelle et à l'enseignement dans un tel environnement ;
- le Conseil de l'Europe pourrait permettre, dans le cadre de ses activités futures, un échange de bonnes pratiques dans ce domaine de la formation initiale, de manière à ce que les formateurs concernés puissent disposer d'exemples de programmes effectivement mis en œuvre
- enfin, il convient d'encourager les chercheurs universitaires à s'intéresser à l'histoire des groupes ethniques, surtout lorsque cette dernière permet de rendre compte du présent et témoigne du passé commun des communautés vivant à présent côte à côte.

#### **Groupe IV – Compétences théoriques et pratiques**

Présentation par la coordinatrice: Elka Drosneva

Les auteurs de ce rapport ont présenté de manière très complète les similitudes et les différences entre divers modèles de formation initiale et souligné que, pour développer les compétences des professeurs d'histoire, il était urgent d'élaborer, dans un premier temps, une description du métier de professeur d'histoire. Celle-ci permettrait en effet d'engager, puis d'approfondir, la réflexion (et la prise de décision) sur les compétences, les méthodes et les types de formation, les instituts de formation initiale et sur l'équilibre souhaitable entre connaissances théoriques et compétences pratiques. Le rapport contenait également une liste très détaillée et très complète des compétences que les groupes de travail devaient préciser plus avant. Ces questions ont été approfondies au cours des débats en groupes de travail.

**La conclusion principale** était l'unanimité des participants sur ce qui constituait les compétences d'un professeur d'histoire, - à la fois sur le plan théorique et pratique - mais également leurs interrogations quant à la manière d'organiser et de traiter ces compétences.

**Les recommandations principales** s'adressaient en premier lieu aux formateurs d'enseignants et pourraient éventuellement servir de principes directeurs en matière de formation initiale:

- il convient de veiller à une bonne intégration des divers types de compétences ;
- l'acquisition des compétences pratiques devrait s'effectuer dans des établissements de types différents;
- il faut éviter l'émergence d'un modèle unique de professeur efficace ;
- la prise en compte des différences entre les professeurs stagiaires, des qualités et des atouts qui leur sont propres et l'intégration de ces différences dans le mode d'organisation des programmes de formation favoriseraient le progrès au niveau individuel;
- les responsables de la formation initiale doivent veiller à ne pas accabler les stagiaires avec des listes de compétences à maîtriser mais les inciter au réalisme et les convaincre qu'en tant que professeurs débutants, ils devraient se fixer des objectifs raisonnables ;

- il conviendrait enfin d'intensifier la collaboration entre formateurs sur la question de l'évaluation des compétences des professeurs stagiaires (qui évalue ? Comment ? Sur quels critères ? Quelle place pour les normes nationales en matière de certification des professeurs ?).

### **Groupe V – La formation des formateurs**

Présentation par la coordinatrice : Maria Luisa de Bivar Black

Le rapport était centré sur la formation initiale à l'université et signalait principalement l'absence de politique générale en matière de formation de formateurs.

La question qui a nourri la réflexion sur ce sujet était de savoir s'il était possible d'améliorer les qualifications didactiques des formateurs par des cours spécifiques dispensés dans le cadre de la formation continue ou autre. Cette question a ensuite été examinée par rapport à l'image ou au statut du formateur et il en est ressorti que la formation des enseignants était, pour l'instant, considérée comme une fonction au sein de l'enseignement et que par conséquent, une formation spécifique pour les formateurs n'était pas jugée prioritaire.

Il a également été souligné qu'il n'existait aucune possibilité de carrière pour les formateurs et que l'activité qu'ils déployaient, bien que d'une grande complexité et hautement spécialisée, n'était pas reconnue comme un métier à part entière, c'est-à-dire sanctionnée par un processus de certification ou de qualification en bonne et due forme. Le degré d'attention accordé à la formation des formateurs était fonction de la perception qu'on avait de leur fonction.

Ce rapport a encore fait l'objet d'autres débats et les questions qu'il soulevait ont été jugées importantes. Le débat en plénière a surtout permis de conclure à la nécessité de créer une structure pour la reconnaissance de l'activité professionnelle des formateurs et de préciser le cadre de cette activité. Ces questions ont ensuite été réexaminées en groupes de travail.

**La conclusion principale** faisait état de lacunes sérieuses en matière de formation de formateurs. En effet, même dans des pays où la formation initiale était fortement centralisée et où les priorités étaient établies avec rigueur et suivies dans la durée, où l'évaluation, l'inspection et le contrôle de la formation initiale se faisaient par rapport à des critères nationaux, comme au Royaume-Uni et en France, on ne trouvait guère de formation systématique ou formalisée dans ce domaine. En conséquence, la nécessité a été unanimement reconnue de renforcer le statut professionnel des formateurs et d'envisager, à terme, une professionnalisation accrue de ce métier.

**Les recommandations principales** étaient les suivantes :

- la création d'organisations de formateurs de professeurs d'histoire à l'échelle nationale ;
- la création d'organisations du même type à l'échelle européenne.

Ce type d'organisations permettrait aux formateurs:

- de s'aider mutuellement dans leur travail ;
- de partager et d'échanger des exemples de bonne pratique ;
- d'assurer eux-mêmes la formation en cours d'emploi et
- d'instaurer une coopération en matière de recherche et de projets.

En ce qui concerne **les deux autres buts** (élaborer des démarches et des concepts nouveaux pour la formation des futurs professeurs d'histoire en Europe et mettre en forme des idées ou des concepts nouveaux ainsi que des outils de travail de base en vue de leur diffusion dans des publications consacrées à la formation initiale des futurs professeurs d'histoire), Alois Ecker a expliqué comment les travaux seraient menés et ce qu'on attendait

des coordinateurs et précisé qu'à partir de février, le travail de rédaction devait être effectué en vue de la publication.

Carole Reich a également expliqué comment le Conseil de l'Europe aborderait les divers aspects du projet et souligné que le groupe responsable du projet serait chargé de centraliser les données pour le rapport final, les recommandations et les principes directeurs au cours de la seconde moitié de l'an 2000.

Sur la base des recommandations des deux groupes de travail, les principes suivants ont été retenus pour orienter l'action dans les domaines abordés au cours du séminaire.

#### **Formation des professeurs d'histoire :**

- publications spécialisées dans les questions de formation ;
- réévaluation des politiques nationales en matière de formation pédagogique des professeurs d'histoire ;
- faire de la question de la formation des enseignants une priorité ;
- évaluation permanente de la qualité de la formation des enseignants ;
- définition de critères et élaboration d'un système d'indicateurs pour l'évaluation de la qualité de la formation des enseignants ;
- évaluation (ou réévaluation) du contenu des procédures de sélection ;
- réactualisation permanente des cours de formation initiale ;
- évaluation des critères professionnels requis ;
- utilisation d'une variété de moyens de communication efficaces entre établissements ;
- études/recherches systématiques sur la qualité de la formation des professeurs d'histoire et
- identification d'exemples de bonne pratique – définition de critères pour mener à bien cette identification.

#### **L'enseignement de l'histoire dans un environnement multiculturel**

- évaluation (ou réévaluation) des programmes scolaires ;
- importance et portée des questions multiculturelles abordées dans les programmes (manuels) ;
- l'interdisciplinarité et l'enseignement de l'histoire dans un environnement multiculturel.

#### **Les compétences des professeurs d'histoire**

- évaluation de l'importance respective de la formation théorique et pratique dans le programme d'études ; contenu des programmes ;
- évaluation de la formation pratique ;
- identification des réussites et des échecs dans l'acquisition des compétences ;
- travail d'équipe ;
- situations faisant appel à la résolution de problèmes ;
- tirer profit de l'expérience d'autrui ;
- révision de la description du métier de professeur d'histoire ;
- profil idéal du professeur d'histoire ;

- approches fondées sur l'innovation et l'expérimentation ;
- évaluation des besoins des professeurs stagiaires ;
- analyse des qualifications ;
- réactualisation du programme et du contenu des cours ;
- favoriser les travaux menés dans le cadre de projets ;
- participation à une variété de projets s'adressant aux professeurs d'histoire.

#### **La formation des formateurs de professeurs d'histoire**

- identification des organismes chargés de la formation ;
- élaboration de schémas d'organisation pour la formation ;
- publications spécialisées destinées aux formateurs d'enseignants ;
- utilisation des nouvelles technologies de l'information à des fins de formation ;
- définition des buts à atteindre ;
- différenciation des compétences.

#### **Statut social des professeurs d'histoire**

- établissement de relations stables entre les institutions concernées par le statut social du professeur d'histoire ;
- intensification de la communication entre institutions ;
- multiplication des possibilités d'améliorer les qualifications des professeurs d'histoire ainsi que leurs chances de promotion ;
- soutien de la part d'organisations professionnelles et étudiantes ;
- mise au point de stratégies destinées à attirer l'attention des médias sur le cas particulier des professeurs d'histoire.

## **Annexe – Liste des participants**

### **Rapporteur Général**

Ms Maria Luisa DE BIVAR BLACK, Rua Damiao de Gois, 11, 1° Esq., Alapraia,  
P - 2765 S. Joao do Estoril  
Tel: 351 14 67 20 50  
Fax: 351 14 52 24 39  
e-mail: [nop19532@mail.telepac.pt](mailto:nop19532@mail.telepac.pt)

### **Albanie**

Ms Fatmiroshe XHEMALI, Inspector of History, Ministry of Education and Sport, Department  
for International Relations, Rruga e Durre'sit 23, TIRANA  
Tel: 355 42 22260/26139  
Fax: 355 42 32002

M. Petrit NATHANAILI, Cité universitaire, 21 boulevard Jourdan, Résidence Garric, Chambre  
30, F-75000 PARIS  
Tel: 33 1 44 16 65 89

### **Autriche**

Monica GOODENOUGH-HOFMANN, Bundesministerium für Unterricht und Kunst, Abt. I/6a,  
Minoritentplatz, 5, A-1010 WIEN  
Tel: 43 153 120 35 10  
Fax: 43 153 120 99 35 10  
e-mail: [monika.goodenough-hofmann@bmuk.gv.at](mailto:monika.goodenough-hofmann@bmuk.gv.at)

Mr Alois ECKER, University of Vienna, Institute for Economic and Social History,  
Dr. Karl Lueger Ring 1, A-1010 WIEN  
Tel: 431 4277 413 20  
Fax: 431 4277 94 13  
e-mail: [alois.ecker@univie.ac.at](mailto:alois.ecker@univie.ac.at)

Mr Heinz STROTZKA, Pädagogische Akademie des Bundes, Akademiestraße 23,  
A-5020 SALZBURG  
Tel: 431 662 62 95 91 53  
Fax: 431 662 62 95 91 10  
e-mail: [pa501830@asn-sbg.ac.at](mailto:pa501830@asn-sbg.ac.at).

### **Bulgarie**

Ms Julieta SAVOVA, Sofia University, Faculty of Education, 15, Zsar Osvoboditel, BG-1000  
SOFIA  
Tel: 359 289 45 63  
Fax: 359 246 40 85

Ms Elka DROSNEVA, Vice-Décané de la Faculté Histoire, Université de Sofia, 15, bd Tsar Osvoboditel, BG-1000 SOFIA  
Tel/Fax: 35 92 46 30 22

### **Estonie**

Ms Anu RAUDSEPP, Tartu University, Department of History, Ulikooli 18, EE-2400 TARTU  
Tel: 372 74 65 650  
Fax: 372 74 65 345

Ms Mare OJA, Curriculum Department, Stat School Board, Sakala St. 23, EE-0100 TALLINN  
Tel: 372 62 82 304  
Fax: 372 62 82 350

### **France**

Mme Gisèle DESSIEUX, the World Bank, Sr. Education Specialist, Education Department  
Human Development Network, 1818 H Street, N.W. WASHINGTON DC 20433, USA  
Tel: 12 02 473 75 24  
Fax: 12 02 522 32 33  
e-mail: [gdesieux@worldbank.org](mailto:gdesieux@worldbank.org)

### **Hongrie**

Mr Vilmos VASS, Ministry of Culture and Education, Szalay u. 10-14,  
H-1884 BUDAPEST  
Tel: 36 1 403 62 14  
Fax: 36 1 403 62 14  
e-mail: [vass@centi.c3.hu](mailto:vass@centi.c3.hu)

Mr Robert BARTHA

### **Pays-Bas**

Ms Joke VAN DER LEEUW-ROORD, President EUROCLIO, 16 Louise Henriettestraat, NL -  
2595 TH DEN HAAG  
Tel: 31 70 385 36 69 and 382 48 72  
Fax: 31 70 385 36 69  
e-mail: [joke@euroclio.nl](mailto:joke@euroclio.nl)

Ineke VELDHUIS-MEESTER, UCLO, University of Groningen, Oude Boteringsestraat 48-50,  
NL-9712 GL GRONINGEN  
Tel: 315 0363 67 50  
Fax: 315 052 700 99  
e-mail: [C.E.M.Veldhuis-Meester@ucllo.rug.nl](mailto:C.E.M.Veldhuis-Meester@ucllo.rug.nl)

## **Norvège**

Mr Svein LORENTZEN, NTNU, University of Trondheim, Avdeling for lærerutdanning og skoleutvikling, N-7055 DRAGVOLL

Tel: 47 73 59 19 90

Fax: 47 73 59 10 12

e-mail: [Svein.Lorentzen@als.ntnu.no](mailto:Svein.Lorentzen@als.ntnu.no)

Mr Magne ANGVIK, Bergen College of Higher Education, Department of Education and Social Science, Landassvingen 15, N-5030 LANDAS

Tel: 47 55 58 58 64

Fax: 47 55 58 58 09

e-mail: [magnea@lsv.hib.no](mailto:magnea@lsv.hib.no)

## **Portugal**

Ms Maria Luisa DE BIVAR BLACK, Rua Damiao de Gois, 11, 1° Esq., Alapraia, P - 2765 S. Joao do Estoril

Tel: 351 14 67 20 50

Fax: 351 14 52 24 39

e-mail: [nop19532@mail.telepac.pt](mailto:nop19532@mail.telepac.pt)

## **Fédération de Russie**

Mr Vladimir BATSYN, Ministry of Education of the Russian Federation, Head of Department for Regional Educational Policy, 51 Lusinovskaya Street, 113833 MOSCOW

Tel: 7 095 925 72 75

Fax: 7 095 924 69 89

Ms Ludmila ALEXACHKINA, Chef du laboratoire de l'enseignement de l'histoire, Institut de l'Education générale secondaire de l'Académie de l'Education de Russie (AER), 8 rue Pogodinskaya

119905 MOSCOU

Tel: 7 095 554 74 11

Fax: 7 097 246 21 11

## **Espagne**

M. Gregorio GONZALEZ ROLDAN, Ministère de l'Education et de la Culture espagnol (CIDE), Conseiller technique du Centre de la Recherche éducative, Calle San Agustin n° 5, E-28014 MADRID

Tel: 34 9 13 69 31 11

Fax: 34 9 14 29 94 38

e-mail: [gregorio.gonzalez@educ.mec.es](mailto:gregorio.gonzalez@educ.mec.es)

Ms Carmen SANCHEZ, Subdireccion General de Formacion del Profesorado, Paseo del Prado, 28 – 6a planta, E-28014 MADRID

Tel: 91 506 56 43

Fax: 91 506 57 01

## **Royaume-Uni**

Mr Mark McLAUGHLIN, 25 Lyndale Road, Northway, Sedgley, Dudley, West Midlands DY3 3QW

Tel: 44 121 455 98 55

Fax: 44 121 456 14 20

Ms Yvonne SINCLAIR, Senior Lecturer History Education, School of Education, Manchester Metropolitan University, 799 Wimslow Road, Didsbury, MANCHESTER M20 2RR

Tel: 44 161 247 23 97 Fax: 44 161 247 63 30

## **Observateurs**

M. Jacques TARDIF, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke, 2500 boulevard de l'Université, SHERBROOKE (QUEBEC), CANADA J1K 2R1

Tel: 81 98 21 80 00 poste 2432

Fax: 81 98 21 82 30

e-mail: [jtardif@courrier.usherb.ca](mailto:jtardif@courrier.usherb.ca)

## **Ministry of Education, Youth and Sports of the Czech Republic**

Ms Alena SPEJCHALOVÁ, Ministry of Education, Youth and Sports of the Czech Republic, Karmelitský 7, CZ-118 12 PRAHA 1

Tel: 42 02 57193379

Fax: 42 02 57193397

e-mail: [spejchal@msmt.cz](mailto:spejchal@msmt.cz)

## **Association of History Teachers in the Czech Republic**

Ms Marie HOMEROVA, Ph Dr., Gymnázium Jana Keplera, Parlérova 2, CZ-160 00 PRAHA 6

Tel: 42 02 24 81 86 68 (home)

Fax: 42 02 24 81 86 68 (home)

## **Conseil de l'Europe**

Dr Carole REICH, Administrator, Council of Europe Directorate of Education, Culture and Sport, Educational Policies and European dimension Section, F-67075 STRASBOURG CEDEX

Tel: 33 3 88 41 22 45

Fax: 33 3 88 41 27 06/ 27 88

e-mail: [carole.reich@coe.int](mailto:carole.reich@coe.int)

## **Interprètes**

Mme Milena KINGHAMOVA, Petrohradská 34, CZ-101 00 PRAGUE 10 Vrsovice

Tel: 420 2 71 74 56 29

Fax: 420 2 71 74 56 29

M. Vladimír OLEXA, Legii 1904, CZ-25101 PRAGUE Ricany

Tel: 420 602 28 01 67

Fax: 420 2 04 632 164